



Conditions générales

Toute réservation implique l'acceptation du règlement du camping et des conditions énoncées ci-dessous

1. RESERVATION

- Toute réservation est nominative, il est interdit de céder ou de sous-louer à un tiers. Toute réservation ne sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception du contrat de réservation accompagné d'un acompte (par chèque, chèques vacances, ou carte bancaire), dont le montant s'élève à 30% du coût du séjour (hors taxes de séjour), avec un acompte minimum de 20€.
 - Le solde du séjour est dû : - Pour les locatifs, un mois avant votre arrivée. Il doit être accompagné de la caution, qui ne sera pas encaissée.
- Pour les emplacements, le jour de votre arrivée.
 - Pour toute réservation d'hébergement intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devrez régler la totalité du montant de la location au moment de la réservation, ainsi que la caution, qui ne sera pas encaissée.
 - Les mineurs ne peuvent pas réserver, et ne sont pas autorisés à séjourner seuls dans le camping. Tout groupe sera représenté par un majeur. Pour les mineurs non accompagnés par leurs parents, les autorisations parentales devront être signées des parents et leurs coordonnées connues avant le séjour.
 - S'il y a des préférences lors de la réservation, elles seront satisfaites dans la mesure du possible, sans engager la responsabilité du camping sauf si l'option choix d'emplacement est sélectionnée et réglée
- Sinon tout numéro d'emplacement sera donné à titre indicatif non contractuellement et est susceptible de changement.

2. PRIX

Nos prix comprennent la location de l'emplacement ou de l'hébergement, et ne comprennent pas les suppléments tels que les animaux, certaines activités, les services tels que la location de draps ou de barbecues, ni la caution pour les locations. La taxe de séjour n'est pas incluse dans nos tarifs et reste à la charge du locataire au tarif en vigueur.

3. CAUTION

La caution s'élève à 350€ par location d'hébergement. Elle est due un mois avant votre arrivée (soit par chèque, soit par empreinte de carte bancaire). Elle vous sera restituée le jour de votre départ après contrôle de votre location, déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel manquant ou dégradé, et d'un forfait de ménage de 80 € si l'hébergement loué n'est pas rendu en bon état de propreté. Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle du mobile home par le personnel. Le camping pourra également déduire une partie ou l'intégralité de la caution en cas de nuisance sonore.

4. ARRIVEES ET DEPARTS

Le 2ème courrier de confirmation (qui vous sera envoyé après réception du solde pour les locatifs, et après la réception de l'acompte pour les emplacements) sera à présenter à votre arrivée.

- Les locations d'hébergement se font par semaine entière en juillet et août. Les séjours débutent le samedi entre 15h30 et 20h, et se terminent samedi entre 8 h et 10 h. Possibilité de location pour 2 nuitées minimum, hors de cette période, selon les tarifs et conditions « week-ends et courts séjours ».

Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location. Toute personne au-delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès. Le ménage en fin de location est à la charge du locataire.

- Les arrivées en location d'emplacements camping-caravaning se font tous les jours entre 13 h et 20h, et les départs avant midi. Une majoration d'une nuit supplémentaire sera appliquée pour tout emplacement non libéré à midi le jour du départ.

5. MODIFICATION DE LA RESERVATION

- Toute modification de réservation devra faire l'objet d'une demande écrite, et sera soumise à acceptation par le camping. Le camping se réserve le droit de considérer la modification des dates de séjour ou de la durée de séjour comme une annulation.
 - Toute modification de réservation entraînant une hausse du montant du séjour se fera sans frais. Toute modification de réservation entraînant une baisse du montant du séjour devra être signalée par courrier au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Des frais de modification forfaitaires d'un montant de 40 euros seront facturés. Cependant, toute modification entraînant une diminution de plus de 25% du montant initial du séjour sera considérée comme une annulation.
 - Toute modification quelle qu'elle soit, si elle est signalée moins de 30 jours avant l'arrivée n'entraînera pas de baisse du montant du séjour.
- Les sommes correspondant à la réservation initiale resteront dues.
- Toute modification non signalée à l'arrivée, ou toute déclaration inexacte du preneur, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
 - En cas de force majeure, le loueur se réserve le droit d'échanger le logement prévu pour une location similaire.

6. ARRIVEE RETARDEE/DEPART ANTICIPE

- Le client doit aviser le camping de tout retard éventuel dans son arrivée afin de conserver sa location. En cas de retard du client, sa location lui sera réservée pendant 24h après la date prévue. Passé ce délai et sans nouvelles du client, le camping se réserve le droit de disposer de l'hébergement ou de l'emplacement, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client.
- Aucun remboursement ni aucune compensation ne seront consentis en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, sauf si l'assurance annulation optionnelle a été souscrite par le client et couvre le motif du retard ou du départ anticipé - auquel cas le remboursement sera effectué directement par l'assureur.

7. ANNULATION

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception). Dans tous les cas d'annulation et quel qu'en soit le motif, l'acompte restera acquis au camping*.

Si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant le début du séjour, les acomptes supplémentaires versés seront restitués au client.

Si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant le départ, le montant du séjour est dû dans son intégralité*. * sauf si l'assurance annulation optionnelle a été souscrite par le client et couvre le motif de l'annulation - auquel cas le remboursement sera effectué directement par l'assurance.

8. REGLEMENT

Le Règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Toute personne pénétrant dans l'enceinte du camping est tenue de le respecter. En cas d'infraction au règlement intérieur, la Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, tout contrevenant, sans qu'aucun remboursement ni indemnité ne lui soit dû. Remarques importantes : les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping. Les barbecues à charbon et électriques sont interdits, seuls les barbecues à gaz sont autorisés.

9. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du tribunal des Sables d'Olonne.